



Nachlassverträge - Concordats - Concordati

GE

1. **Débitrice: Laboratoires Plan SA**, Chemin de la Verseuse 1, 1219 Genève
2. **Durée du sursis concordataire:** 6 mois jusqu'au 19.01.2013
3. **Remarques:** 1) Extrait du jugement rendu le 24 juillet 2012 par le Tribunal de première instance de la République et du canton de Genève dans la cause C/11476/2012:
"1. Accorde à LABORATOIRES PLAN SA, un sursis concordataire d'une durée de six mois, soit jusqu'au 19 janvier 2013.
2. Nomme aux charges de droit en qualité de commissaire au sursis:
Maître Peter PIRKL, Avocat, 6, rue de Rive, 1204 Genève."
2) Les créanciers des LABORATOIRES PLAN SA sont invités, dans un délai de 20 jours à compter de la présente publication, à indiquer leurs créances avec toutes les pièces justificatives au commissaire, sous peine d'être exclus des délibérations relatives au concordat.
3) Date déterminante pour les intérêts: 19 juin 2012 (date de l'octroi du sursis concordataire provisoire).
4) Adresse pour l'envoi des productions: Me Peter PIRKL, 6, rue de Rive, 1204 Genève.
5) La date et le lieu de l'assemblée des créanciers seront publiés ultérieurement.

Le commissaire au sursis: Me Peter PIRKL

Etude MO COSTABELLA PIRKL

1204 Genève

00800005



Dienstag - Mardi - Martedì, 14.08.2012, No 156, Jahrgang - année - anno: 130

Nachlassverträge - Concordats - Concordati Schuldenruf im Nachlassverfahren - Appel aux créanciers lors d'un concordat - Diffida ai creditori nella procedura concordataria